



Date fixe pour une audience

Par **amie31_old**, le **10/09/2007** à **16:03**

bonjour

je viens vers vous pour avoir des informations sur une date fixe .

en effet divorcée depuis 4 ans, mon ex a la garde des 2 enfants, c'est moi qui l'ai récupérait tous les soirs de la semaine , ils restaient chez moi le mardi soir jusqu'a mercredi et un week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

puis j'ai ete muté de la réunion en france.

j'ai resaisi le jaf pour augmenter la pension et revoir le droit de visite.

mes enfants sont venus plusieurs fois et on emis le desir de vivre avec moi , car leur mère devait me suivre pour rapprocher les enfants mais a changer d'avis après.

elle a coupé le fixe, tapé les enfants , les empecher de m'écrire. et cet ete ils se sont livres, je l'ai ai fait entendre par un avocat pour enfant, un pédopsychiatre qui a reconnu les pressions psychologiques de la mère, entendu par la gendarmerie.

ils ont du repartir de force au domicile de la mère, la presence des pompiers a du etre necessaires au vue de leur crise,et mon avocat essaie d'obtenir une date fixe pour effectué un transfert immediat mais apparemment le dossier ne serait pas assez grave!!!! ils nous faudrait attendre le mois d'octobre...

j'ai quand meme avant tout tenter a l'amiable, aucune réponse meme a mon avocat.

je ne sais plus quoi faire , les enfants sont très mal et j'ai l'impression que la justice ne fait rien pour entendre ses enfants et leurs désirs.

pouvez vous me conseiller pour le bien etre de mes enfants . merci.